

DÉTAIL DE LA RANGÉE ISOLATOR PLUS DC-780

PAS À L'ÉCHELLE

INSPECTION ET ENTRETIEN

ÉTAPE 1) INSPECTER LA RANGÉE ISOLATOR PLUS POUR VÉRIFIER LA PRÉSENCE DE SÉDIMENTS

- A. REGARD D'INSPECTION (LE CAS ÉCHÉANT)
- A.1. ENLEVER OU OUVRIR LE COUVERCLE DE L'ADAPTATEUR NYLOPLAST
- A.2. ENLEVER ET NETTOYER LE FILTRE FLEXSTORM, LE CAS ÉCHÉANT
- A.3. UTILISER UNE LAMPE DE POCHE ET UN JALON POUR MESURER L'ÉPAISSEUR DES SÉDIMENTS ET NOTER LES RÉSULTATS DANS LE JOURNAL D'ENTRETIEN
- A.4. INTRODUIRE UNE CAMÉRA DANS LA RANGÉE ISOLATOR PLUS POUR EFFECTUER L'INSPECTION VISUELLE DE L'ACCUMULATION DE SÉDIMENTS (OPTIONNEL)
- A.5. SI LES SÉDIMENTS ONT AU MOINS 80 mm (3 PO) D'ÉPAISSEUR, PASSER À L'ÉTAPE 2. SINON, PASSER À L'ÉTAPE 3.
- B. TOUTES LES RANGÉES ISOLATOR
- B.1. ENLEVER LE COUVERCLE DU REGARD EN AMONT DE LA RANGÉE ISOLATOR.
- B.2. À L'AIDE D'UNE LAMPE DE POCHE, INSPECTER LA RANGÉE ISOLATOR PLUS PAR LE TUYAU D'ÉVACUATION.
- a) IL EST POSSIBLE D'UTILISER DES MIROIRS SUR UNE PERCHE OU DES CAMÉRAS POUR ÉVITER D'ENTRER DANS L'ESPACE CLOS.
- b) SUIVRE LES RÈGLES LOCALES ET DE LA CSST APPLICABLES AUX ESPACES CLOS QUAND IL FAUT ENTRER DANS LE SYSTÈME PAR UN REGARD.
 - B.1. SI LES SÉDIMENTS ONT AU MOINS 80 mm (3 po) D'ÉPAISSEUR, PASSER À L'ÉTAPE 2. SINON, PASSER À L'ÉTAPE 3.

ÉTAPE 2) NETTOYER LA RANGÉE ISOLATOR À L'AIDE DU PROCÉDÉ « JETVAC ».

- C. IL EST PRÉFÉRABLE D'UTILISER UNE BUSE FIXE CONÇUE POUR LES PONCEAUX AVEC DES JETS ORIENTÉS VERS L'ARRIÈRE AYANT UNE PORTÉE D'AU MOINS 1,1 m (45 po).
- D. PASSER LE DISPOSITIF « JETVAC » À PLUSIEURS REPRISES, JUSQU'À CE QUE L'EAU DE RINÇAGE SOIT PROPRE.
- E. ASPIRER LE CONTENU DE LA RÉSERVE AU BESOIN.

ÉTAPE 3) REMETTRE TOUS LES COUVERCLES, GRILLES ET FILTRES, PUIS NOTER LES OBSERVATIONS ET LES MESURES PRISES.

ÉTAPE 4) INSPECTER ET NETTOYER LES PUISARDS ET LES REGARDS PLACÉS EN AMONT DU SYSTÈME STORMTECH D'ADS CANADA.

REMARQUES

- 1. PROCÉDER À UNE INSPECTION TOUS LES SIX MOIS LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION. L'INSPECTION DOIT ÊTRE FAITE SELON LES OBSERVATIONS ANTÉRIEURES SUR LES DÉPÔTS DE SÉDIMENTS ET LE NIVEAU DE RETENUE.
- 2. EFFECTUER LE NETTOYAGE PAR JET ET L'ASPIRATION TOUS LES ANS OU LORSQUE JUGÉ NÉCESSAIRE APRÈS INSPECTION.

